

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MULHOUSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Conseil d'Administration du 12 juin 2025**

11 administrateurs présents (15 en exercice, 1 procuration, 2 excusés, 1 absent)

DELIBERATION N° 2025-110

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - 2025 (ADM/7.1.2/110)

Le CCAS a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 1 400 € au titre de l'exercice 2024 de la part de l'ARS pour le projet « Parlons santé sexuelle au sein des quartiers prioritaires de Mulhouse » porté par le service Santé, Seniors et Handicap.

Il a été convenu avec l'ARS que ces crédits seraient reportés sur l'exercice 2025. Conformément à cet accord, le remboursement de la subvention initiale permettra sa réattribution cette année.

Afin de procéder à ce remboursement dans les règles comptables, il est nécessaire d'inscrire les crédits adéquats au chapitre 67 (charges spécifiques) et d'enregistrer en parallèle la recette correspondant au nouvel octroi de cette subvention.

Pour ce faire, il est proposé de procéder aux écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 67 – Nature 673 – Fonction 01 – Ligne de crédit 3128 Service gestionnaire et utilisateur : Santé, Seniors et Handicap « Titres Annulés Sur Exercices Antérieurs »	+ 1 400 €
---	-----------

Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 – Nature 74718 – Fonction 412 – Ligne de crédit 51 Service gestionnaire et utilisateur : Santé, Seniors et Handicap « SUB ARS »	+ 1 400 €
--	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- approuve les créations de crédits proposés

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME

Madame le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Michèle LUTZ

.